

13-12-16

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi 16 décembre 2013, à 19 h 38, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{me} Élisabeth Beaudoin, représentante du comité de parents pour l'ordre secondaire

MM. Daniel Arseneault
Raynald Caissy, vice-président
Jean-Maurice Lechasseur

M. Gilbert Labrie était présent par le biais du téléphone conformément au *Règlement concernant la participation à distance, par les commissaires, aux séances du conseil des commissaires et du comité exécutif de la Commission scolaire des Phares* (C.C. r.27-2006).

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jean-François Parent, et la secrétaire générale, M^e Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

Les membres suivants du conseil des commissaires :

M. Steeve Boucher
M^{me} Noëlla Bourdages
M. Jacques Deschênes
M^{me} Louise Dionne
M. Claude Fortin
M^{me} Marie-Claude Hamel
M. Dany Landry
M. Alain Rioux

De même que :

M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles

Absences :

M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines, *motivée*
M^{me} Mado Dugas, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs, *motivée*
M^{me} Karène Langlois, représentante du comité de parents pour l'ordre primaire, *motivée*
M. Luc Marcoux
M. Guy Potvin, *motivée*

Le président ouvre la séance.

13-12-16-4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1.0 Ouverture de la séance et présences;

2.0 Adoption de l'ordre du jour;

3.0 Décision

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2013 :

- Approbation;
- Suivis ;

4.0 Levée de la séance.

DÉCISION

13-12-16-5 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2013 : APPROBATION ET SUIVIS

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2013 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

13-12-16-6 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 40, il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

